

CHIFFRES 2016

Le mot du président

Jean-Paul Wyss

Les résultats obtenus par le tribunal administratif de Bastia en 2016 sont une nouvelle fois très satisfaisants, grâce à l'implication constante de ses agents et magistrats, et à leur professionnalisme. En effet, sous le double impact d'une baisse des entrées (- 8,97 % entre 2015 et 2016) et d'une augmentation des sorties (+ 1 % sur la même période), le tribunal a pu, pour la première fois depuis 2010, atteindre un taux de couverture de 105,74 %. Le tribunal a donc jugé plus d'affaires en 2016 qu'il n'en est rentré. Les délais de jugement sont inférieurs à la moyenne métropolitaine, qu'il s'agisse du délai de jugement des référés urgents (13 jours pour les référés suspension) ; du délai moyen (10 mois et 15 jours) ou du délai pour les affaires ordinaires (1 an et 6 mois). Un effort particulier a été consenti pour juger rapidement certains contentieux importants pour les plus modestes des justiciables (droit au logement opposable, allocation personnalisée au logement, revenu de solidarité active...), qui sont traités dans un délai moyen de 3 mois. La structure du contentieux reste stable par rapport à 2015, avec ses trois matières dominantes : l'urbanisme, la fonction publique et le fiscal. Le taux d'appel demeure faible : 23,6 % en 2016 (22,6 % en 2015). Dans 73 % des dossiers, la solution du tribunal administratif est confirmée par la cour, ce qui est un gage de la qualité du travail accompli. Il appartiendra au tribunal administratif de Bastia de conforter ces résultats en 2017 et de relever les nouveaux défis qui l'attendent, dans une organisation renouvelée et plus dynamique liée au passage, depuis le 1^{er} janvier 2017, à la chambre unique.

Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité du tribunal administratif sur : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

1 045

affaires enregistrées,
soit une baisse de 9 %
par rapport à 2015

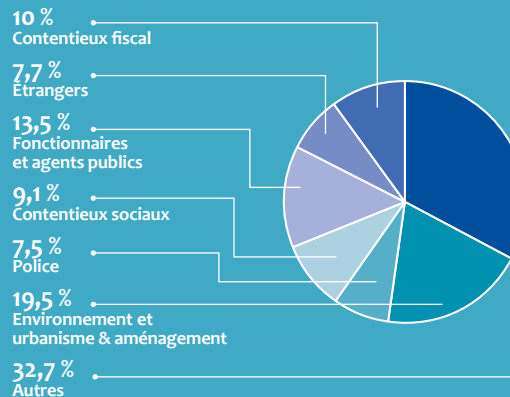
1 105

affaires jugées,
soit une hausse de 1 %
par rapport à 2015

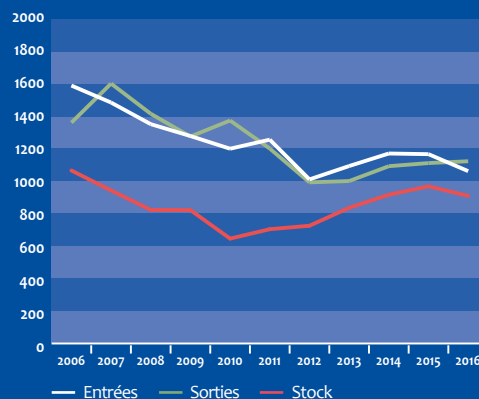
9 m 22 j

est le délai prévisible
moyen de jugement,
soit une hausse de
3,4 % de 2006 à 2016

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.